



Séance du Conseil municipal du 8 mars 2021

PROJET DE DELIBERATION

VILLE DE VERSOIX

« Crédit de CHF 35'000 destiné à la réfection du revêtement de la pataugeoire »

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 3 février 2021, qui décrit dans les détails les travaux qui seront effectués au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Culture, sports et manifestations du 25 février 2021,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 4 mars 2021,

conformément à l'art.30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

DECIDE

par X oui, X non et X abstentions

1. De réaliser les travaux de réfection du revêtement de la pataugeoire.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 35'000.- destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 35'000.- au moyen de 10 annuités dès l'année où les travaux seront terminés, estimée à 2021.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 35'000.-.